

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 AVRIL 2012

- n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailer (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et Vignettaz.

Au chemin de Monséjour, une crèche va s'installer dans un nouvel immeuble locatif. L'accès à cet immeuble ne peut se faire que par l'avenue du Midi ou la route de Villars, deux axes routiers avec un trafic automobile important.

Pour les petits enfants venant de Beaumont et se rendant à la crèche, ou pour les enfants de cet immeuble locatif allant à l'école de la Vignettaz, le chemin de l'école est dangereux.

Nous invitons le Conseil communal à étudier une liaison piétonne reliant directement le chemin de Monséjour et la route de la Vignettaz ou le chemin de Bethléem."